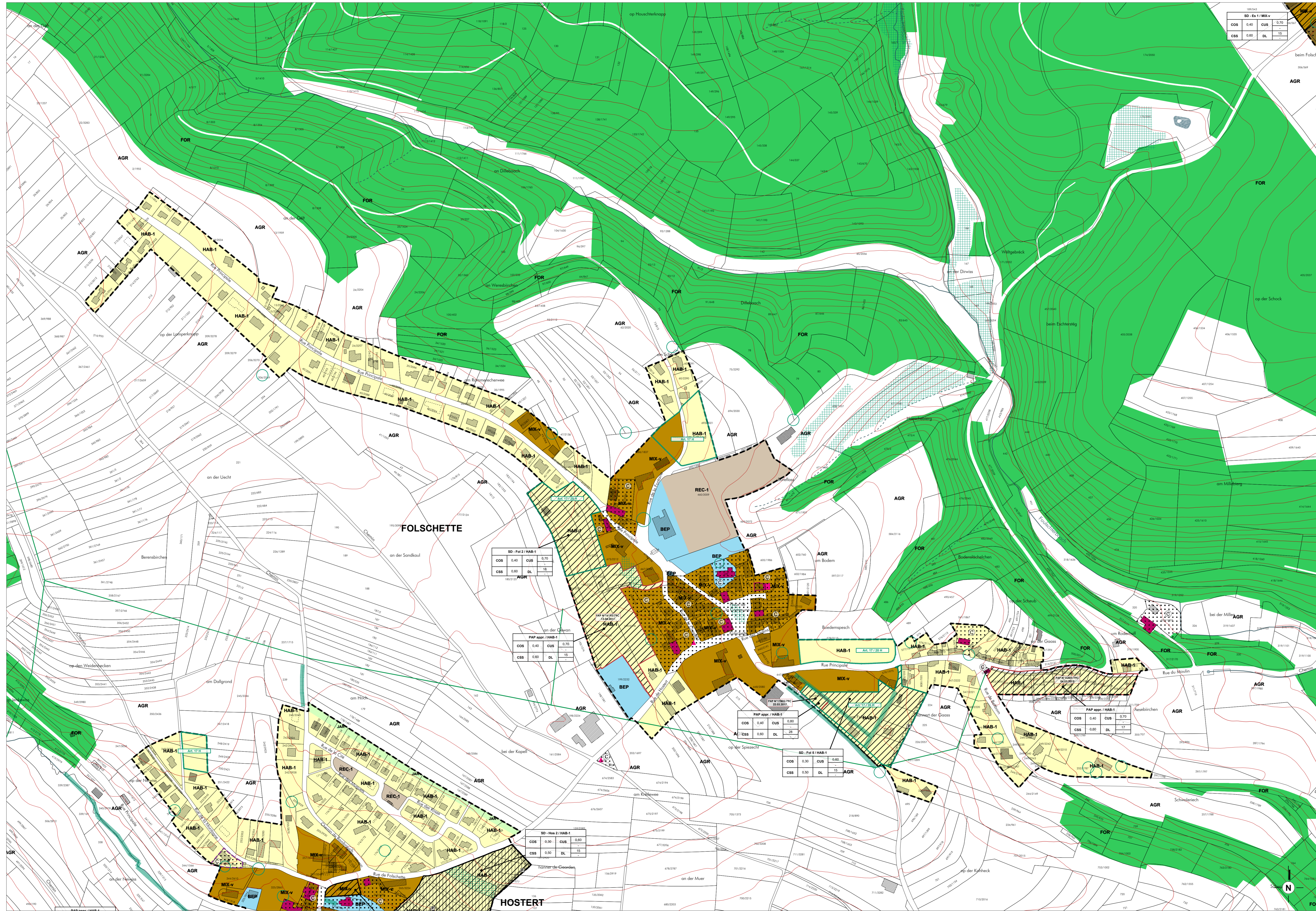


# Plan d'aménagement général - Localité de Folschette



### FOND DE PLAN

Commune de Folschette du 2016, de la RDL-TC n. 3.0.2007, de la RDL-ORHO 2013 et 2018

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant (PCL au 2016) | RDL-TC n. 3.0.2007
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (mesure de terrain en 2013-2018)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-liminaire permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

### PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

### ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

#### Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

#### Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale

#### Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-st zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement

#### Zones d'activités

- ECCO-1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECCO-v zone d'activités économiques régionale

#### Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-1-v zone de sports et de loisirs - activités de plein air - Wolvelange
- REC-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, camping
- REC-3 zone de sports et de loisirs - activités HORESCA

#### Zones spéciales

- SPEC-SP zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC-M zone spéciale "T4", Rombach - Martelange
- SPEC-MH zone spéciale "Haut-Martelange"
- SPEC zone spéciale "vue du Nord", Rombach
- SPEC-TR zone spéciale "transport de personnes"

#### Zones de jardins familiaux

- JAR

### Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones	COS	CUS	DL
max.			
min.			

### ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- VERD Zones de verdure

Remarque importante: \* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (OP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomération est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

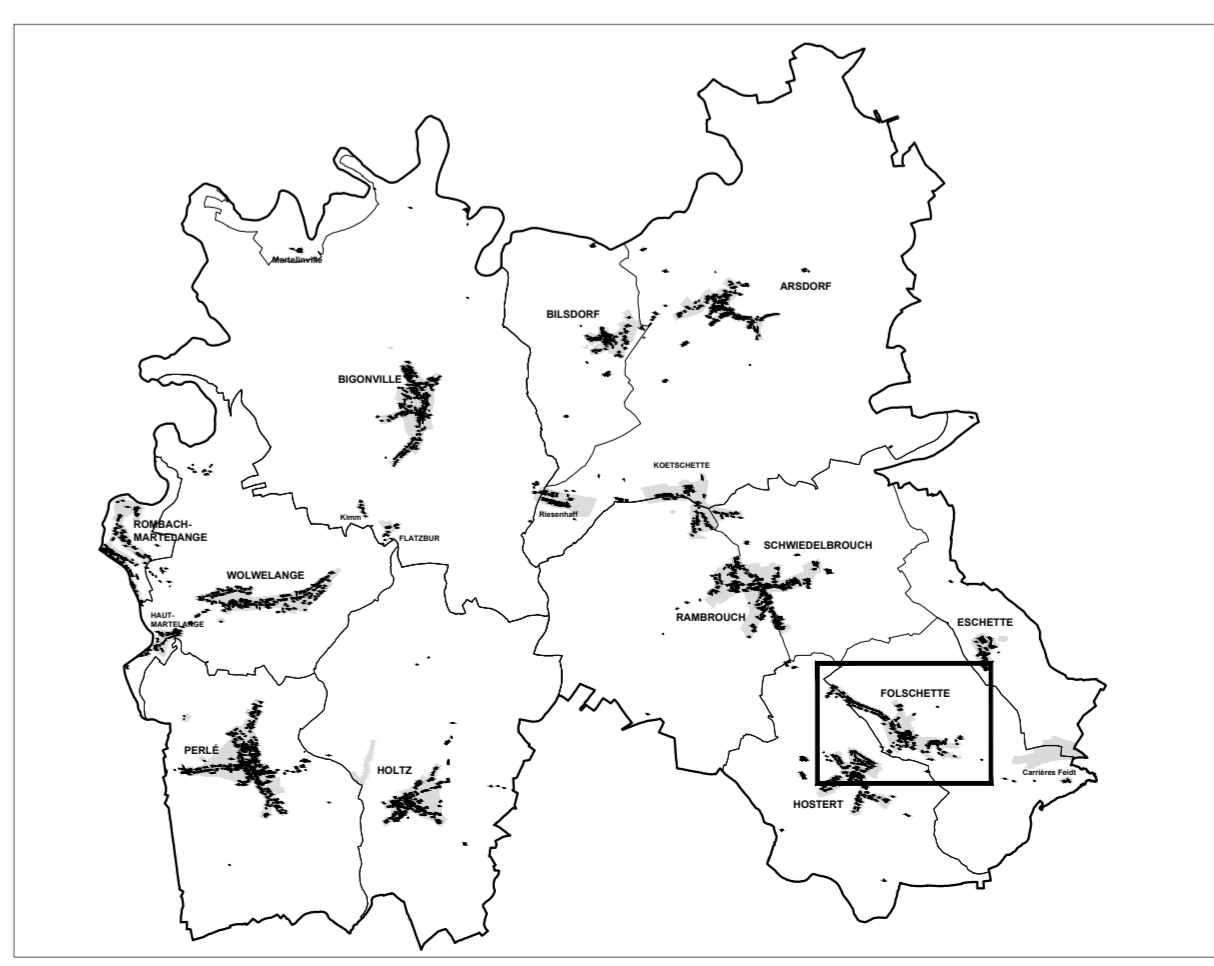
### ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"

Remarque importante: \* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (OP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomération est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

**Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de rétention et décollement des eaux pluviales



### Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver (à titre indicatif) \*
- petit patrimoine à conserver (à titre indicatif) \*
- gabarit d'une construction existante à préserver (à titre indicatif) \*

Remarque importante: \* La commune peut demander un levé de l'implantation du bâti existant afin de définir exactement la partie de construction à conserver / à préserver.

### Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'aboulement miniers

### Zones d'extraction

### ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire \*
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (zones Natura 2000, Sites Ramsar, zones protégées d'intérêt national et réserve naturelle) Source: MOC, version 02.2017
- à la protection des sites et monuments nationaux Source: Liste des SMN, 2019
- à la gestion de l'eau - zone II \*\* Source: loi du 27 mai 1961 concernant les mesures de protection contre le barrage d'effluents de l'eau Source: MOC, version 02.2017
- à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) Source: AGE, mai 2014

### Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

**Biotope, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004**

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

**Lignes électriques**

- à moyenne tension (20 kV) Source: OREOS 2007

Ref. n°	Date
79C/012/2017	29.06.2017
Saisine du Conseil Communal	25.10.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	30.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	31.01.2019
Vote du Conseil Communal	19.07.2019
Approbation du Ministre de l'Intérieur	02.04.2019
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	18.10.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ A L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RDL-TC n. 3.0.2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ A L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ORS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉ A L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

Maître d'ouvrage: Administration communale de Romburch

Projet: Plan d'Aménagement Général

Clien: PAG - Localité de Folschette

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Rabe	23.01.2019	A
Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur	C. Rabe	24.10.2019	B

Échelle: 1 / 2.500 | Plan n°: 0618, pag. Fol

Indice: B | Date: 22.06.2017

Élaboré: C. Rabe | Consulté: C. Rabe | Validé: U. Truffer